



MAIRIE DE TRETEAU
PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29.03.2024
Ayant eu lieu à 19h45 à la Mairie

Présents : M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, Mme CHAUVET Anne-Marie, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme LEBRE Amélia.

Absents : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme PELLETIER Emeline.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : M. CHASSAGNE Jean-François.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h45.

Approbation du compte-rendu de la réunion Conseil Municipal du

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 février 2024.

Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte de gestion Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte de gestion de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte administratif Commune

Monsieur le Maire sort de la pièce. Monsieur BONIN, doyen de l'Assemblée, fait présentation du Compte Administratif de la commune.

DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
011 - Charges à caractère général	152 912,00	152 898,47	13,53	100
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	55 850,00	60 301,91	-4 451,91	108
602 - Achats stockés-Autres approvisionnements	4 000,00	1 915,90	2 084,10	48
60611 - Eau et assainissement	2 500,00	1 846,59	653,41	74
60612 - Énergie – Électricité	12 000,00	10 199,86	1 800,14	85
60621 - Combustibles	15 000,00	15 780,21	-780,21	105
60622 - Carburants	250,00	2 759,31	-2 509,31	1 000
60623 - Alimentation	10 000,00	9 856,64	143,36	99
60624 - Produits de traitement		296,21	-296,21	0
60631 - Fournitures d'entretien	1 000,00	2 157,78	-1 157,78	216
60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00	8 364,46	-3 864,46	186
60633 - Fournitures de voirie	1 500,00	609,60	890,40	41
60636 - Vêtements de travail	200,00		200,00	0
6064 - Fournitures administratives	1 300,00	1 458,26	-158,26	112
6067 - Fournitures scolaires	1 400,00	1 249,07	150,93	89
6068 - Autres matières et fournitures	2 200,00	3 808,02	-1 608,02	173
61 - SERVICES EXTERIEURS	73 142,00	57 979,55	15 162,45	79
611 - Contrats de prestations de services	30 000,00	22 557,27	7 442,73	75
612 - Redevances de crédit-bail	6 100,00	501,02	5 598,98	8
613 - Locations	1 500,00	5 882,29	-4 382,29	392
61521 - Terrains	2 000,00	584,02	1 415,98	29
615221 - Bâtiments publics	3 000,00	2 498,79	501,21	83
615228 - Autres bâtiments		398,15	-398,15	0
615231 - Voiries	10 000,00	9 897,98	102,02	99
615232 - Réseaux	2 500,00	1 470,00	1 030,00	59
61551 - Matériel roulant	3 500,00	2 211,34	1 288,66	63
6156 - Maintenance	6 500,00	5 291,19	1 208,81	81
6161 - Multirisques	6 042,00	6 087,20	-45,20	101
6168 - Autres	2 000,00		2 000,00	0
618 - Divers		600,30	-600,30	0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 020,00	32 057,01	-11 037,01	153
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	500,00		500,00	0
623 - Publicité,publications,relations publiques	500,00	474,43	25,57	95
625 - Déplacements et missions	600,00	169,08	430,92	28
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	4 400,00	4 351,53	48,47	99
627 - Services bancaires et assimilés	20,00	159,80	-139,80	799
6281 - Concours divers (cotisations...)	4 000,00	4 522,99	-522,99	113
62875 - Aux communes membres du GFP	6 000,00	16 208,22	-10 208,22	270

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
6288 - Autres	5 000,00	6 170,96	-1 170,96	123
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 900,00	2 560,00	340,00	88
635 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	2 800,00	2 560,00	240,00	91
637 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)	100,00		100,00	0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	275 260,00	275 055,44	204,56	100
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6218 - Autre personnel extérieur		22 740,72	-22 740,72	0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
633 - Impôts, taxes & vers. assi. sur rémun. (autres organi.)	3 660,00	3 569,36	90,64	98
	3 660,00	3 569,36	90,64	98
64 - CHARGES DE PERSONNEL	271 600,00	248 745,36	22 854,64	92
6411 - Personnel titulaire	135 000,00	98 715,51	36 284,49	73
6413 - Personnel non titulaire	49 000,00	62 300,49	-13 300,49	127
6415 - Congés payés		1 065,14	-1 065,14	0
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	84 800,00	85 087,22	-287,22	100
6470 - Autres charges sociales	2 700,00	1 272,00	1 428,00	47
648 - Autres charges de personnel	100,00	305,00	-205,00	305
014 - Atténuations de produits	716,00	716,00		
7391118 - Autres resit. titre dégrév. sur contrib. directes		397,00	-397,00	0
7391116 - Autres revers. et resit. sur contrib. directes	397,00		397,00	0
7392221 - Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	319,00	319,00		
65 - Autres charges de gestion courante	68 547,00	62 129,81	6 417,19	91
65311 - Indemnités de fonction	40 000,00	40 443,60	-443,60	101
65313 - Cotisations de retraite	1 800,00	1 698,72	101,28	94
65315 - Formation	200,00	1 200,00	-1 000,00	600
6553 - Service d'incendie	7 547,00		7 547,00	0
6555 - Contributions au CNFPT (personnel privé d'emploi)		111,82	-111,82	0
65568 - Autres contributions	17 000,00	17 224,53	-224,53	101
65748 - Autres personnes de droit privé	2 000,00	1 450,00	550,00	73
6588 - Autres charges diverses de gestion courante		1,14	-1,14	0
66 - Charges financières	5 684,88	5 684,88		
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 684,88	5 684,88		
67 - Charges spécifiques	215,00	215,00	0	0
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	215,00		215,00	0
Total dépenses réelles	503 334,88	496 484,60	6 850,28	99
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				
023 - Virement à la sect. d'investissement	13 332,00		13 332,00	0

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	937,27	937,27		
681 - Dot aux amort. & aux provisions-charges de fonct.	95,27	937,27	-842,00	984
686 - Dot aux prov. pour dépré. - charges financières	842,00		842,00	0
Total dépenses d'ordre	14 269,27	937,27	13 332,00	7

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Total dépenses de fonctionnement	517 604,15	497 421,87	20 182,28	96

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
16 - Emprunts et dettes assimilés	38 385,17	38 385,17		
1641 - Emprunts en euros	37 865,17	37 865,17		
165 - Dépôts et cautionnements reçus	520,00	520,00		
21 - Immobilisations corporelles	63 565,96	42 168,05	21 397,91	66
2135 - Instal.géné., agencements, aménagements des constr.	39 220,69	40 907,39	-1 686,70	104
2151 - Réseaux de voirie	3 918,00		3 918,00	0
2184 - Matériel de bureau et mobilier	20 427,27		20 427,27	0
2188 - Autres immobilisations corporelles		1 260,66	-1 260,66	0
23 - Immobilisations en cours	287,88		287,88	0
231 - Immobilisations corporelles en cours	287,88		287,88	0
Total dépenses réelles hors opérations	102 239,01	80 553,22	21 685,79	79

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections				
192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immob.				
2117 - Bois et forêts				
2312 - Agencements et aménagements de terrains				

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Total dépenses hors opérations	102 239,01	80 553,22	21 685,79	79

RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	48 040,00	42 359,45	5 680,55	88
7021 - Ventes de récoltes		80,00	-80,00	0
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	200,00	150,00	50,00	75
70312 - Redevances funéraires	600,00		600,00	0
7032 - Droits permis de stationnement et de location	3 000,00	688,00	2 312,00	23
7035 - Locations de droits de chasse et de pêche	13 000,00	14 614,50	-1 614,50	112
70388 - Autres redevances et recettes diverses		1 475,37	-1 475,37	0
7067 - Redev. & droits des serv. péri-scolaire & enseignement	12 000,00	14 796,61	-2 796,61	123
70648 - aux autres organismes	3 240,00	3 240,20	-0,20	100
70678 - par des tiers	16 000,00	7 314,77	8 685,23	46
73 - Impôts et taxes	87 440,00	76 992,96	10 447,04	88
73211 - Attribution de compensation	76 560,00	66 870,96	9 689,04	87
732221 - Fonds de péréquation ressources comm. & intercomm.	6 880,00	10 122,00	-3 242,00	147
73223 - Fds dép des DMTO pour les com de - 5 000 hab	4 000,00		4 000,00	0
731 - Impositions directes	185 000,00	207 435,17	-22 435,17	112
73111 - Impôts directs locaux	185 000,00	191 817,00	-6 817,00	104
73123 - Taxe commun. addit. droits mutation taxe publi. fonc.		15 318,17	-15 318,17	0
74 - Dotations et participations	88 817,00	110 991,02	-22 174,02	125
74111 - Dotation forfaitaire des communes	41 736,00	41 410,00	326,00	99
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	14 794,00	17 300,00	-2 506,00	117
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	5 724,00	5 152,00	572,00	90
742 - Dotations aux élus locaux	3 031,00	3 284,00	-253,00	108
744 - FCTVA	500,00		500,00	0
74718 - Autres	500,00		500,00	0
74748 - Autres communes	5 500,00		5 500,00	0
7478 - Autres organismes	5 000,00	7 620,02	-2 620,02	152
74833 - Etat-Compens au titre exonérations taxes foncières	6 000,00	7 860,00	-1 860,00	131
7484 - Dotation de recensement	1 032,00	1 032,00		
7488 - Autres attributions et participations	5 000,00	27 333,00	-22 333,00	547
75 - Autres produits de gestion courante	26 200,00	35 908,72	-9 708,72	137
752 - Revenus des immeubles	26 000,00	33 293,46	-7 293,46	128
7588 - Autres produits divers de gestion courante	200,00	2 615,26	-2 415,26	1 000
013 - Atténuations de charges	19 496,58	23 384,34	-3 887,76	120
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	19 496,58	23 384,34	-3 887,76	120
002 - Excédent de fonctionnement reporté	62 610,57	62 610,57		
Total recettes réelles	517 604,15	559 382,23	-41 778,08	108
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Total recettes de fonctionnement	517 604,15	559 382,23	-41 778,08	108

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				
001 - Excédent d'investissement reporté	2 860,90	2 860,90		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	74 441,59	75 114,47	-672,88	101
10222 - FCTVA	43 000,00	43 672,88	-672,88	102
	31 441,59	31 441,59		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				
13 - Subventions d'investissement reçues	10 167,25	9 856,00	311,25	97
1323 - Départements	113,25		113,25	0
1328 - Autres	8 722,95		8 722,95	0
13361 - Dotation d'équipement des territoires ruraux				
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	1 331,05	9 856,00	-9 856,00	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	500,00		500,00	0
165 - Dépôts et cautionnements reçus	500,00		500,00	0
Total recettes réelles hors opérations	87 968,74	87 631,37	138,37	100

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	13 332,00		13 332,00	0
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	937,27	937,27		100
21571 - Matériel roulant				
28041481 - Biens mobiliers, matériel et études	95,27	95,27		
4817 - Indemnités de renégociation de la dette	842,00	842,00		
4817 - Indemnités de renégociation de la dette				
Total recettes d'ordre	14 269,27	937,27	13 332,00	7

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Total recettes hors opérations	102 239,01	88 768,64	13 470,37	87

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte administratif de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote affectation du résultat Commune

- un déficit de fonctionnement de :	650,21
- un excédent reporté de :	62 610,57
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	61 960,36
- un excédent d'investissement de :	8 215,42
- un déficit des restes à réaliser de :	20 314,02
Soit un besoin de financement de :	12 098,60
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	61 960,36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	12 098,60
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	49 861,76
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	8 215,42

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'affectation du résultat de la commune et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte de gestion Assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte de gestion de l'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du compte administratif Assainissement

Monsieur le Maire sort de la pièce. Monsieur BONIN, doyen de l'Assemblée, fait présentation du Compte Administratif de l'assainissement.

DEPENSES

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
011 - Charges à caractère général	22 238,45	1 614,40	20 624,05	7
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS				
6061 - Fournitures non stockables	5 800,00	186,40	5 611,60	3
60631 - Fournitures d'entretien	2 800,00		2 800,00	0
61 - SERVICES EXTERIEURS				
61528 - Autres	3 000,00	186,40	2 811,60	6
618 - Divers	15 438,45	1 426,00	14 012,45	9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
627 - Services bancaires et assimilés	12 406,32		12 406,32	0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 032,13	1 426,00	1 606,13	47
64 - CHARGES DE PERSONNEL				
6411 - Personnel titulaire	1 000,00		1 000,00	0
6480 - Autres charges de personnel	1 000,00		1 000,00	0
65 - Autres charges de gestion courante	3 800,00		3 800,00	0
6541 - Créances admises en non-valeur	3 300,00		3 300,00	0
Total dépenses réelles	500,00		500,00	0
	862,53		862,53	0
	862,53		862,53	0
	26 900,98	1 614,40	25 286,58	6
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections				
681 - Dot.Laux amort.&aux provisions-charges de fonct.	11 692,14	11 692,14		0
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	11 692,14	11 692,14	-11 692,14	0
Total dépenses d'ordre	11 692,14	11 692,14		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Total dépenses de fonctionnement	38 593,12	13 306,54	25 286,58	35

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT				
20 - Immobilisations incorporelles	82 909,78	11 262,00	71 647,78	14
203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	82 909,78	11 262,00	71 647,78	14
23 - Immobilisations en cours	10 000,00		10 000,00	0
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	10 000,00		10 000,00	0
Total dépenses réelles hors opérations	92 909,78	11 262,00	81 647,78	12
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT				
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	5 815,40	5 165,40	650,00	89
1391 - Subv. d'invest. rattach. aux actifs amortissables	5 165,40	5 165,40		100
2156 - Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	650,00		650,00	0
Total dépenses d'ordre	5 815,40	5 165,40	650,00	89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Total dépenses hors opérations	98 725,18	16 427,40	82 297,78	17

RECETTES

	Année 2023			% réal.
	Budget	Réalisé	Solde	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	14 450,00	15 656,10	-1 206,10	108
704 - Travaux	100,00		100,00	0
70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	14 350,00	15 656,10	-1 306,10	109
77 - Produits exceptionnels		177,71	-177,71	0
7718 - Autres produits exceptionnels sur op. de gestion		177,71	-177,71	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	18 327,72	18 327,72		
Total recettes réelles	32 777,72	34 161,53	-1 383,81	104
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	5 815,40	5 165,40	650,00	89
72 - Production immobilisée	650,00		650,00	0
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	5 165,40	5 165,40		
Total recettes d'ordre	5 815,40	5 165,40	650,00	89
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Total recettes de fonctionnement	38 593,12	39 326,93	-733,81	102

	Année 2023		
	Budget	Réalisé	Solde
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
001 - Excédent d'investissement reporté	41 733,04	41 733,04	100,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100,00		0
10222 - FCTVA	100,00		0
13 - Subventions d'investissement reçues	45 200,00		0
131 - Subv. d'invest. rattach. aux actifs amortissables	45 200,00		0
Total recettes réelles hors opérations	87 033,04	41 733,04	45 300,00 - 48
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	11 692,14	11 692,14	100
2813 - Constructions			
28135 - Install. généré, agencement, aménagements des construc	2 601,93	2 601,93	100
28156 - Matériel et outillage incendie & de défense civile	33,57	33,57	100
28158 - Autres install., matériel et outillage techniques	9 056,64	9 056,64	100
Total recettes d'ordre	11 692,14	11 692,14	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Total recettes hors opérations	98 725,18	53 425,18	45 300,00 - 54

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le compte administratif de l'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote affectation du résultat Assainissement

- un excédent de fonctionnement de :	7 692,67
- un excédent reporté de :	18 327,72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	26 020,39
- un excédent d'investissement de :	36 997,78
- un déficit des restes à réaliser de :	81 647,78
Soit un besoin de financement de :	44 650,00
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	26 020,39
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	26 020,39
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	36 997,78

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'affectation du résultat de l'assainissement et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents budgétaires seront consultables en Mairie une fois transmis en Préfecture et à la Trésorerie.

Loyer du logement 6 rue des écoles

Suite à la dernière réunion de Conseil, le logement au 6 rue des écoles a été loué à M. RENAUD à partir du 09/02/2024. Cependant, à cause de différents problèmes au logement (chauffage ne fonctionnant pas correctement, fuites d'eau, électricité...), M. RENAUD est parti et a rendu les clés le 04/03/2024 en accord avec M. le Maire.

Les adjoints s'étant réunis pour discuter des problèmes que le locataire a rencontré lors de sa location, proposent de ne pas lui faire payer de loyer en dédommagement des frais de déménagement et diverses dépenses qu'il a pu avoir pour le chauffage défectueux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la proposition de Monsieur le Maire et de ses adjoints d'appliquer une gratuité sur les loyers de février et mars à M. RENAUD et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Réparations au logement 6 rue des écoles

Il convient de faire le point sur toutes les réparations à faire au logement 6 rue des écoles et de faire le nécessaire afin de pouvoir le relouer dans de bonnes conditions.

Un électricien est venu au logement et doit faire parvenir un devis à la mairie.

Plusieurs chauffagistes ont été contacté mais ne travaillent pas avec la marque du poêle à granulés installé et ne peuvent donc pas intervenir. Il faut donc voir s'il est possible de le faire réparer ou sinon voir pour éventuellement le changer.

Il a été constaté que le poêle à granulés ne chauffe qu'une seule pièce et par conséquent qu'il fait froid dans les autres. Il est donc plus judicieux de le remplacer. M. DESBOUIS a de nouveau contacté un chauffagiste afin d'établir un devis pour remettre l'ancienne chaudière fioul en marche et est toujours en attente. Il a été dit que si la chaudière n'est pas réparable, il conviendrait d'en racheter une d'occasion. De plus, il faudra vérifier que la cuve à fioul n'a pas été comblée par du sable lorsqu'elle n'était plus utilisée, dans quel cas il faudra également la remplacer.

Loyer du bail commercial

Suite aux relances faites auprès du locataire de la boulangerie, la commune a toujours des impayés concernant le loyer depuis le mois de Novembre 2023. En date du 29 Mars 2024, il y a donc 6 loyers impayés (Novembre et Décembre 2023, Janvier, Février, Mars et Avril 2024) pour un montant total de 6 X 363.49 € soit 2 180.94€ (deux mille cent quatre-vingt euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

De plus, le commerce est fermé depuis début Février 2023.

Pour rappel, le bail commercial contient une clause résolutoire qui précise « qu'en cas de non-exécution par le Preneur de l'un quelconque de ses engagements stipulé aux présentes comme le non-respect de la clause de destination, ou en cas de non-paiement à son échéance de l'un quelconque des termes du loyer convenu, [...] le présent bail sera résilié de plein droit un mois après une sommation d'exécuter ou un commandement de payer délivrés par acte extra-judiciaire au Preneur de régulariser sa situation et contenant déclaration par le Bailleur d'user du bénéfice de la présente clause. »

Il convient de décider de la suite à donner à la présente situation.

M. DESBOUIS s'est renseigné auprès du locataire qui a informé être en cours de procédure de redressement judiciaire. Il a également informé qu'il est en train de monter un dossier auprès de l'aide social pour obtenir un nouveau logement. Il a donné les informations de son comptable à M. DESBOUIS pour que ce dernier puisse le contacter et avoir plus de détails. En attendant les élus veulent se renseigner afin de lancer la sommation de régularisation de situation.

Ménage et état des lieux à la Salle Polyvalente

Plusieurs constatations de manque de nettoyage ont été faites par l'agent régisseur qui s'occupe de l'état des lieux de la salle, et il a été obligé de renettoyer après le départ des locataires.

M. le Maire rappelle que lors d'une réunion de Conseil Municipal du 19 Décembre 2019, il a été délibéré les tarifs de la Salle Polyvalente à partir de 2020. Cette délibération n° 85-2019 fait mention d'un surplus de facturation de 50 € (cinquante euros) au tarif de location de la salle lorsque le ménage n'est pas fait lors de l'état des lieux de sortie.

Il convient de statuer sur le fait d'imposer cette tarification mise en place il y a plusieurs années mais jamais appliquée afin d'éviter les problèmes.

Après délibération, les élus ont conclu que le montant de 50 € (cinquante euros) est trop peu élevé pour être dissuasif et ne couvre financièrement pas le temps de travail des agents communaux devant refaire le ménage si besoin. Il est proposé un nouveau montant de 150 € (cent cinquante euros), plus adapté à la situation. Il conviendrait dorénavant de demander deux chèques lors de la signature du contrat de location : un pour la caution et l'autre pour le ménage.

De plus, il est proposé d'établir un état des lieux d'entrée et de sortie à chaque location de la salle, même à titre gracieux pour les associations, afin de limiter les problèmes de ménage. Ce dernier sera fait soit en présence de l'agent régisseur, soit des suppléants en fonction de la disponibilité de chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer un chèque d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) qui ne sera pas rendu en cas de ménage non fait ou non correctement fait lors de la location de la Salle Polyvalente. Il vote également la mise en place d'un état des lieux d'entrée et de sortie lors de toute location de la salle.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Dénomination des voies pour l'adressage

Par la délibération 2024006 du 02 Février 2024, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

M. le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places communes.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales lors de la dernière réunion de la Commission Voirie (liste en annexe de la présente note),
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'adopter les dénominations suivantes :

Nom de voies	Nom de lieudits
Impasse des Églantiers	Belleau
Impasse des Lauriers	Bellevue
Impasse du Four à Chaux	Bois Dieu
Lotissement "Les Rosiers"	Chaillat
Place de la Mairie	Château Barraud
Rue des Ecoles	Château de Vesset
Route de Varennes-sur-Allier	Domaine Neuf
Rue des Rosiers	Gerbillers
Rue du Commerce	Gouby
Rue du Plan d'eau	Goutte l'Oiseau
Rue du Stade	L'Ardillat
Rue du Vieux Moulin	L'Épinglier
Impasse de la Maison Rouge	La Babillarde
Chemin de Belleau	La Belle Forêt
Chemin du Charnay	La Biche
Chemin de l'Ancien Lavoir	La Cambuse
Chemin du Petit Bois	La Garde
Chemin de Pont Gibaud	La Garenne
Chemin du Pavillon	La Grande Jarry
Rue Château	La Guette
Impasse de la Maladrerie	La Merlassière
Chemin de Saint-Pierre	La Petite Jarry
Route de Saint-Gérard-de-Vaux	La Prairie
Route de Saint-Voir	Queue de l'Étang
Route de Gouise	La Rue Blanche
Route de Jaligny-sur-Besbre	La Rue Château
Chemin de Goutte l'Oiseau	La Vernière
Chemin du Parc	Le Bois de la Dame
Impasse du Bourbonnais	Le Bois des Canes
Petite Rue Blanche	Le Bois du Plot
Route de Chavroches	Le Bois Rond
Chemin de la Garde	Le Grand Lignière
Chemin des Burgeauds	Le Parc
Chemin des Fayettes	Le Pavillon
Chemin des Jarrys	Le Plot
Chemin de Chaillat	Le Rouchat
Route de Cindré	Le Vieux Chambord
Chemin de Gouby	Les Baronnets
Chemin de la Cambuse	Les Burgeauds
Route de Boucé	Les Chardons
Chemin de la Prairie	Les Ébouchis
Chemin des Gallardins	Les Épinaudes
Chemin de la Vernière	Les Gaillardins
Chemin de la Croix Chambord	Les Grands Barras
Voie Communale 50	Les Nantillers
	Les Perrets
	Les Pessonnets
	Les Quatre Chevrons
	Les Roches
	Lussière
	Montolin

	Pont de la Bourrique Pont-Gibaud Pré Jollet Renards Barras Saint-Pierre Sainte-Geneviève Sainte-Marie
--	---

Après vérification, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide et adopte les noms attribués à l'ensemble des voies communales, et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Demande de subventions 2024

La mairie a reçu deux demandes de subventions pour l'année 2024 : du Comité des Fêtes de TRETEAU et de l'Association des donneurs de sang bénévole de Jaligny.

M. le Maire demande à définir les montants des différentes subventions attribuées aux demandeurs en rappelant qu'en 2023 il leur a été alloué 100 € (cent euros) chacun.

Les élus demandent si d'autres demandes de subventions sont à venir, ce qui est le cas. En attendant que ces dernières ne soient formulées et afin de pouvoir avancer dans l'élaboration du budget primitif 2024 de la commune, la délibération se fera pour le moment pour les demandes déjà reçues. Une nouvelle délibération se fera ultérieurement lors de la réception des autres demandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les montants présents ci-dessus, et autorise le Maire à inscrire les sommes au budget primitif de la commune au titre de l'année 2024 et engager ces dépenses.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Facturation des photocopies

La mairie a constaté qu'il arrive régulièrement aux administrés de la commune de demander à cette dernière de leur faire des photocopies ou impressions.

M. le Maire rappelle qu'il existe une régie unique depuis le 20 Mai 2021 par arrêté n° 2021-06 qui permet l'encaissement de plusieurs produits à l'article comptable 70388 dont les photocopies.

Lors de la dernière réunion des adjoints, il a été délibéré de facturer les photocopies et/ou impressions à un tarif de 0.50 € (cinquante centimes) pour le noir et blanc et de 1.00 € euro (un euro) pour la couleur.

La question des associations communales a été soulevée, remarquant qu'elles travaillent pour les administrés de TRETEAU. Il est donc proposé de ne pas leur facturer les photocopies mais de leur demander de fournir le papier nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de facturer les photocopies aux tarifs décidés ci-dessus et de conserver la gratuité pour les associations communales si elles fournissent les feuilles.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Tarif cantine

M. le Maire expose qu'afin d'amortir une partie de l'augmentation des coûts engendrés par l'eau, l'électricité et le fioul, il convient de revoir à la hausse les tarifs de cantine. Suite aux éléments juridiques demandés à la Sous-Préfecture de Vichy, la commune n'est pas limitée dans l'augmentation des tarifs, du moment où cette dernière est en adéquation avec l'évolution à la hausse des charges fixes d'exploitation du service.

La délibération 2022045 du 04 Août 2022 fixait les tarifs pour les enfants à 2.93 €. Monsieur le Maire propose d'augmenter de 4 centimes afin de se conformer au tarif de 2.97 € (deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) pour les enfants, les autres tarifs restants inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte l'augmentation du prix des repas de 4 centimes pour atteindre un tarif de 2.97 € (deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Repas agents/élus

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 Décembre 2023, il avait été conclu en question diverses de fixer la date du repas agents/élus au 20 Avril 2024.

Il convient donc de délibérer sur les actions à entreprendre afin d'organiser cet évènement (réservation, achats, etc...). M. le Maire propose d'organiser un barbecue où chacun apporte un plat, idée conviviale approuvée par tous. Mme CHAPPAZ Aurélie décide d'envoyer un mail afin de rassembler ce que chacun pourra emmener afin de mieux organiser le repas.

Planning des agents pour la régie pêche

La saison de la pêche ayant débuté au 02 Mars 2024 et se poursuivant durant les vacances scolaires des mois de Juillet et Août 2024, il convient aux élus de délibérer sur les congés annuels demandés par les agents régisseur et suppléants afin de prévoir les plannings de ces mois-là en incluant les différentes fonctions des agents communaux.

M. le Maire précise que deux agents ont demandés à être en congé en même temps pendant 2 semaines en Août et qu'un autre a demandé 4 semaines en Septembre.

Le Conseil Municipal demande à ce que les agents ne superposent pas leurs vacances pour qu'il y est toujours deux agents sur trois présents afin de pallier aux urgences en cas de besoin. Pour cette année exceptionnellement les élus autoriseraient un cumul d'une semaine maximum.

PLUi

La mairie a eu un retour concernant la mise en place du PLUi. M. le Maire informe que suite à la réunion du 13 Novembre 2023, le bureau d'études de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire n'a pas pris en compte les zones définies par la commune. La mairie a renvoyé tout le dossier au bureau d'études afin qu'il prenne note des souhaits de la commune.

Participation au financement du Centre Social de Jaligny

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Centre Social de Jaligny depuis de nombreuses années.

Il précise alors que cette adhésion permet aux administrés de la commune de bénéficier des différents services apportés par le Centre Social (portage de repas, aide à domicile, participations aux différentes activités proposées, etc...) mais aussi aux enfants de participer au centre de loisirs.

Pour l'année 2024, la cotisation sera de 1 347.92 € (mille trois cents quarante-sept euros et quatre-vingt-douze centimes). Cette cotisation varie tous les ans en fonction de la participation à l'accueil périscolaire.

Le Centre Social a également demandé à la commune de régulariser sa situation concernant sa cotisation 2023. En effet, elle n'a reçu qu'une participation de 1 161.58 € au lieu des 4 632.48 € demandés, soit un manque de 3 470.90 € (trois mille quatre cents soixante-dix euros et quatre-vingt-dix centimes).

M. le Maire informe également que la directrice et les administrateurs du Centre Social de Jaligny ont demandé une rencontre avec l'ensemble des élus lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal afin d'échanger à propos de la convention mise en place.

Les élus s'interrogent sur la grosse différence de montant en 2023, expliquant que peu d'enfant de la commune utilise ce service. Mme CHAPPAZ Aurélie va contacter le Centre Social pour avoir plus d'explications. Concernant la demande de rencontre, il est proposé de faire une réunion avec uniquement la Commission Affaires Scolaires et Périscolaires.

Demande de lots pour le loto des écoles

M. le Maire informe avoir reçu une demande de la directrice de l'école de TRETEAU et de ses collègues. Ils aimeraient savoir s'ils pouvaient bénéficier, comme l'année dernière, de bons pour une journée ou demie journée pêche à l'étang afin de mettre en lot lors du loto organisé le 06 Avril 2024. Ce dernier aidera à financer leur sortie scolaire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, de fournir 15 bons pour une journée de pêche pour les lots du loto des écoles du RPI.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Recensement des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

La loi APER n° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables demande aux communes de recenser des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque au sol ou sur toitures, éolien, méthanisation, hydroélectricité, etc...).

Il convient de mettre en œuvre ce recensement à l'échelle communale par une consultation du public visant à recueillir les avis des administrés. Puis il faudra par la suite délibérer sur les réponses obtenues et faire parvenir cette délibération à la Préfecture de l'Allier.

La forme de la consultation du public est laissée à l'appréciation de la commune. M. le Maire propose de faire cette consultation sous forme d'un registre présent à la mairie après en avoir informé la population.

M. CHASSAGNE Jean-François propose de faire apparaître cette information dans le prochain Quoi d'neuf ainsi que de faire passer un article dans le journal La Montagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recenser l'avis de la population de TRETEAU sur les ZAER via un registre présent à la mairie après information dans le Quoi d'neuf et La Montagne.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

Intervention de Monsieur le Maire :

- **Tarif adhésion 2024 d'Allier Livre Ouvert :** M. le Maire rappelle que l'adhésion à Allier Livre Ouvert est de 0.14 € par habitant pour l'année 2024, ce qui représente un total de 71.96 € (soixante-et-onze euros et quatre-vingt-seize centimes). Elle permet entre autres à la commune de bénéficier d'un accès au service de bibliothèque ambulante.
- **Elections Européennes du 09 juin 2024 :** M. le Maire rappelle les dates des prochaines élections et demande à chacun de réfléchir à son organisation future. La mairie recense les possibilités de chacun dans un tableau afin de pouvoir répartir les personnes présentes sur toute la journée.
- **Visite SOCOTEC du 13 et 14 mars 2024 :** SOCOTEC est passé vérifier les bâtiments avec M. DESBOUIS Serge et a constaté plusieurs problèmes qu'ils ont fait remonter à la mairie dans leur rapport détaillé, notamment à la Salle Polyvalente et à l'école. M. DESBOUIS va en prendre connaissance en détail et faire le point sur les urgences à traiter en priorité.
- **Matériel communal : réparation balayeuse :** Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, une partie du balai de la balayeuse a été commandée et remplacée afin que les agents techniques puissent l'utiliser. Les nouveaux morceaux du balai, étant neufs, sont plus gros que les anciens. A voir avec le démonstrateur de la marque qui revient courant du mois d'Avril si cela convient en même temps qu'il refera une explication aux agents communaux quant à son fonctionnement.
- **Fête de la musique :** Le Comité des Fêtes de TRETEAU voudrait organiser un événement pour célébrer le Fête de la musique le vendredi 21 Juin 2024. Il proposerait un barbecue et un blind test géant. M. MONNET informe que la publicité est en cours suite à l'approbation de M. le Maire. Le

Conseil Municipal trouve que c'est une très bonne idée qui enrichira la saison estivale et espère que ça plaira aux administrés.

- **Travaux boîte à pizza Just Queen (anciennement Démoniaque) :** M. le Maire informe que le terrassement pour le branchement électrique de la boîte à pizza débutera le 15 Avril 2024.
- **Champ solaire :** Des personnes auraient un projet d'installation de champ solaire à TRETEAU. Ils demandent à rencontrer le Conseil Municipal afin de leur présenter leur projet. M. le Maire propose de le faire lors de la prochaine réunion du Conseil lorsque tout le monde sera déjà réuni. Le Conseil Municipal est d'accord.
- **Agent en arrêt :** M. le Maire informe que malgré plusieurs prises de renseignements et des contacts, l'assurance ne remboursera plus les arrêts de l'agent car il est considéré comme consolidé par le médecin spécialiste, malgré une incapacité à toute fonction. La mairie doit de nouveau se renseigner auprès du Centre de Gestion sur les possibilités de prise en charge par l'assurance.

Intervention de Monsieur CHASSAGNE Jean-François :

- **Application Agents en Intervention :** Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, M. CHASSAGNE a suivi le webinaire de démonstration de cette application gratuite pour planifier et faciliter les interventions techniques des collectivités. Cette dernière permet :
 1. aux responsables techniques et élus de :
 - Créer et assigner tous types de demandes d'interventions sur un ou plusieurs agents.
 - Faciliter le suivi de l'activité grâce à un statut d'intervention partagé en temps réel.
 - Visualiser les photos des interventions terminées.
 - Garder un historique de toutes les interventions.
 - Reporter facilement des statistiques de service à son équipe ou ses Élus.
 -
 2. aux agents sur le terrain de :
 - Créer et soumettre des demandes d'intervention à son responsable technique en quelques clics.
 - Consulter une liste de ses interventions claire et mise à jour en temps réel sur la carte de la collectivité.
 - Avoir accès aux informations essentielles de la demande.
 - Communiquer l'avancement de l'intervention à toute l'équipe.

Cette application va permettre des meilleurs suivi, organisation et réactivité de la part de tous. M. CHASSAGNE a déjà créé un identifiant pour tous les agents et les élus de la commune et les transmettra à chacun.

- **RD21 :** Suite à la réunion des Commissions Voiries et Espaces Verts, M. CHASSAGNE Jean-François s'est rapproché de l'UTT afin de savoir ce qui est autorisé au niveau de la voirie sur la RD21. Il en ressort qu'il est possible de planter jusqu'à 30 cm du bord de la chaussée pour créer le rétrécissement visuel. En dernier recours si cela ne fonctionne pas, l'UTT a proposé d'installer un feu pédagogique estimé à 24 000 €. La commune avait également reçu il y a peu une publicité pour des feux pédagogiques avec panneau solaire.

Intervention de Monsieur DESBOUIS Serge :

- **Plan 350 000 arbres :** Le département a fait part d'une aide disponible pour la plantation d'arbres sur la commune. Il convient de se renseigner sur le détail des modalités et le délai d'attribution auprès de M. GEDRZEZAK Thierry. N'étant pas à la bonne période de l'année pour planter des arbres, les élus proposent de prendre le temps d'étudier l'aide pour préparer la plantation à l'automne si le dispositif le permet. M. CHASSAGNE propose de définir l'emplacement des futurs arbres lors

d'une Commission Espaces Verts afin de profiter d'une prochaine location de micro-pelle et en même temps de désengorger les sols aux endroits régulièrement inondés qui nécessiteraient un arbre.

Intervention de Monsieur VIGNE Olivier :

- **Information SIVOM :** Lors de leur dernière réunion, le SIVOM a informé qu'il augmenterait ses tarifs de 0.07 € (sept centimes). De plus, il travaille sur la mise en place d'une possibilité de mensualisation auprès des administrés pour le règlement de leurs factures. Ceci serait mis en place courant 2024-2025.

Intervention de Madame CHAPPAZ Aurélie :

- **Cantine :** Lors des dernières réunions du Conseil des écoles, les parents ont demandé à ce que les menus de la cantine de TRETEAU soit plus diversifié et équilibré. Mme CHAPPAZ propose d'en discuter avec l'agent responsable de la cantine municipale afin de lui proposer des formations adaptées, comme par exemple sa participation à la future cuisine pédagogique. De plus, le site macantine.gouv.fr, qui recense le fonctionnement des cantines, demande d'enregistrer de plus en plus d'informations concernant les repas (provenance, labels, variété des menus...) en réponse à la loi EGALIM.

Intervention de Monsieur MONNET Jérôme :

- **Concours de pêche :** M. MONNET demande si la commune veut organiser, comme chaque année, le concours de pêche. Le Conseil Municipal est d'accord et décide de le faire le dernier week-end de Juin comme tous les ans, soit les 29 et 30 Juin 2024.
- **Feu d'artifice :** Au nom du Comité des Fêtes de TRETEAU, M. MONNET Jérôme s'excuse de l'oubli présent sur les flyers distribués pour le 14 Juillet qui ne précisent pas que le feu d'artifice est offert par la commune et non le comité.

Intervention de Monsieur BONIN Gérard :

- **Barrière au cimetière :** M. BONIN demande où en est le remplacement de la barrière à côté du cimetière qui est toujours cassée. M. le Maire va relancer la personne responsable des dégâts.
- **Pétrin cassé :** A l'occasion d'un accident de voiture, le pétrin décoratif devant la boulangerie a été également cassé dernièrement. M. le Maire informe que le responsable a téléphoné à la mairie s'excuser et pour réparer les dégâts : le pétrin ne semblant pas réparable, il propose de racheter quelque chose pour le remplacer. Les élus veulent lui proposer l'achat d'un gros pot de fleur ou d'une buse à enflourir.
- **Garde-corps de la mairie :** M. BONIN annonce que le garde-corps devant la mairie est fini et l'endroit est donc sécurisé. Il ne reste plus qu'à réfléchir au fleurissement devant le muret. Le Conseil Municipal voudrait quelque chose facile d'entretien et éventuellement coloré. Sujet à débattre lors de la Commission Espaces Verts.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de Conseil Municipal est levée à 23h37.